

Ordonnance  
Des generaux Des monnoies  
Soulacune Du marc d'argent  
Du 8. Sept. 1356.

Nous vous mandons et commandons  
que tantostes lettres veine vous clover  
toutes les boctes de la d. monnoie et  
faites nouvelles boctes en nouveaux  
papiers de vellin. et jure. de tout  
ce qui sera en jessez la maniere  
accoustumee, et fait. paier aux  
Changeurs et M.<sup>rs</sup> a droitour de  
papier tout ce qu'ils ont de  
deniers que vous avez Comptours  
et de ce qui sera esfers de nouvelles  
monnoies, et ce fait faites tantost  
Comvenir par d. vous le Changeurs  
et Marchands frequents la dite  
Monnoie et leur dite a q. avous  
de Changeur marc d'argent alloie a 3<sup>rs</sup>  
de loy qu'ils apportent en jesse  
15. Oz. de l'ene outre le prix qu'ils

avoient deuant ains y auront pour  
Phaenx marc d'argent alloie d'at  
loy 7. 5. 17. et de tout au marc  
d'argent le Roy en joyaux Vaiselle  
gros Vieille et billes blanc a 12 1/2 de  
loy ou en miroir qui sera monnoye  
divers coins et estrange des monnoies  
de nostre d. Siqueur et faits hors  
du Roy. d'iceux sig. 17. 17. de  
Celle, outre le prix qu'il en avoient  
ains y auront pour j'eluy arg. 7. 12.  
Courois au marc et aussy vous  
mandons que en nulle maniere ne  
soient mis Cuivre et orure et de j  
aduenoit que en la d. Monnoies  
argent blanc et joyaux, Vaiselle  
gros Vieille et au d. Monnoies faites  
hors du Roy. comme d'iceux d'espice  
et neupier billes blanc pour alloier  
avec a venir a 3 1/2 de loy j'eluy  
matiere de Vaiselle, arg. blancs et  
gros Vieille, garder et mettre a 12 1/2

cy le vous e faisant assavoir si a  
 temie que nous y puissions pourvoir  
 de bon remede auant que la d.  
 monnoie soit payee et hominage et sur  
 quelque vous vous pouvez me faire  
 faites si comme autre fois vous  
 auons mandé contre papier de tous  
 les achats de la d. monnoie et de  
 tout ce qui sera apporté en icelle et  
 toutes fois que vous nous enuoyez  
 boetes, enuoyez nous les papiers  
 du temps d'icelle et nous enuoyez  
 tantost et sans delay les d. boetes  
 si on comme nous les auons clos et  
 les papiers du temps d'icelle avec  
 l'original de la d. monnoie les plus  
 si auenturer aués et le maître pour  
 compter et voir des papiers par le  
 porteur de ces lettres combien il  
 sera venu de billon pour cette  
 fois et toutes fois que vous  
 gardes nous enuoyez auant et

lettres & lettres en j'elles vos nomme  
la je le jour quelle e croit donnee  
si comme autre fois nous auoie  
mande se chercher que nous ayeeu  
que nous e faice petite Compter  
des lettres que nous vous enuoye  
Car nous ne les accomplis  
nues fois qui ne s'ayt tout plein  
de la suite, souz nous e plain  
fournement: escrit a Paris le 27<sup>e</sup> bre

— pag 356. /